



CHARTRE v1.1 LE DAPRO LAB

(CNPD'S OPEN DATA PROTECTION LABORATORY)

Qu'est-ce que le DaPro Lab ?

- Une séance d'échanges d'idées, d'interprétations, de points de vue sur un sujet spécifique entre professionnels de la protection des données ;
- Lors d'une séance de DaPro Lab, un seul sujet (défini à l'avance) est discuté ;
- Dans le cadre de leur responsabilisation (accountability): les participants peuvent confronter leurs décisions / prises de positions / points de vue / idées avec les autres participants afin d'obtenir un feedback quant à leurs choix effectués ;
- Echange de connaissances et d'expériences ;

Qui peut participer au DaPro Lab ?

- Le DaPro Lab est accessible à toute personne qui répond aux conditions d'accès définies et spécifiques pour chaque séance.
- Les conditions d'accès doivent répondre aux critères suivants :
 - o Les participants sont des professionnels du domaine de la protection des données ;
 - o Pas de présence pour détecter des opportunités de démarchage commerciale ultérieure ;
 - o Les cas échéants, être un professionnel du secteur d'activité en relation avec le sujet de la séance du DaPro Lab ;
- Nombre de participants :
 - o Limité à 20 personnes (1 seul représentant par organisation), afin d'être en mesure de garder une maîtrise sur les débats ;
 - o Afin de permettre une diversification des participations, la CNPD collecte dans une première phase les demandes de participations puis sélectionnera, si nécessaire, le panel de participants parmi les demandes reçues.
 - o Les premières confirmations de participation seront envoyées dans un délai maximum de 10 jours après l'ouverture des inscriptions.

Quelles sont les responsabilités des participants à un DaPro Lab ?

Equipe CNPD – un duo:

- ⇒ Duo défini en fonction du sujet traité dans le DaPro Lab
 - 1 profil juridique
 - 1 profil technique / auditeur / expert thématique

Rôle de l'équipe CNPD :

- Modération de la séance ;
- Inciter les participants à échanger ;
- Partager de la connaissance sur le sujet discuté ;

Règles particulières :

- L'équipe de modération de la CNPD ne prend pas de position ;
- L'équipe de modération de la CNPD recadre le débat si nécessaire

Participants :

- Les participants s'engagent à contribuer à la discussion durant la séance de Lab.

Ce que n'est PAS un DaPro Lab

- Une séance de formation de la CNPD ;
- Une séance pour obtenir des prises de position de la CNPD ;
- Les interventions des modérateurs de la CNPD, lors d'une séance, ne font pas office de prise de position de la CNPD ;

Divers

Aucune communication du contenu débattu dans une séance de DaPro Lab ne sera émise par la CNPD, à l'exception des éventuelles présentations effectuées par des intervenants après accord des auteurs.

Une conclusion sur le sujet traité sera effectuée en fin de séance:

- ⇒ La conclusion peut éventuellement aboutir à la planification d'une autre séance sur le même sujet.